

Nouvelle assurance « épidémie » : « Il ne faut pas se précipiter et créer un régime bancal »

Le directeur général d'Axa a proposé de créer un régime d'assurance « pandémie ». Valéria Faure-Muntian, députée LREM de la Loire **Vice-présidente de la Commission des affaires économiques** et co-présidente du **groupe d'études « Assurances »** à l'Assemblée nationale, éclaire les enjeux d'un futur dispositif.

La Croix : Les demandes d'une prise en charge des pertes d'exploitation par les assureurs se sont multipliées de la part des entreprises, tandis que les députés LR ont déposé le 7 avril une proposition de loi visant à créer un « état de catastrophe sanitaire ». Le modèle de l'état de catastrophe naturelle peut-il être reproduit ?

Valéria Faure-Muntian : Je préfère parler de « risques systémiques » plutôt que de me concentrer uniquement sur la crise que nous traversons. Se contenter d'un ajout de la « catastrophe sanitaire » dans le régime des catastrophes naturelles ne résoudra strictement rien : alors que les pertes des entreprises sont estimées à 50 milliards d'euros, les disponibilités du régime des catastrophes naturelles ne suffiraient absolument pas.

La Caisse centrale de réassurance ne dispose que de 4,5 milliards d'euros de réserves pour faire face à une catastrophe naturelle majeure. De plus, le nombre et l'intensité des catastrophes explose : même si ce régime très bien conçu est admiré à l'étranger pour les garanties qu'il apporte, il ne peut suffire.

Les cotisations versées pour le régime « cat'nat' » rentrent dans une relation contractuelle bien définie. Utiliser ces fonds ne serait pas pertinent, d'autant que le gouvernement a déployé une série de mesures pour venir en aide aux entreprises (fonds de solidarité, report de charges, prêts, etc).

Les entreprises se plaignent de ne pas être indemnisées par les assureurs...

V. F-M : J'entends les critiques et leurs demandes, mais les pertes liées à l'épidémie ne sont pas couvertes aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans le cas de l'incendie de Lubrizol ou de Notre-Dame, c'est-à-dire d'un événement localisé et circonscrit dans le temps qui cause des pertes avec dommages facilement mesurables.

Les assureurs ne peuvent assumer des risques pour lesquels aucune cotisation n'a été versée : ils sont tenus d'honorer les contrats déjà signés. Il y a eu des gestes concrets, dont des souplesses pour les contrats des entreprises qui se sont reconverties dans la production de gel et de masques, assurées sans surcoût.

Qu'entendez-vous par « risques systémiques » ?

V. F-M : Il s'agit d'anticiper les problèmes futurs, **comme une nouvelle épidémie ou pandémie, ou encore le cyber-risque qui a lui aussi une portée systémique.** Il ne faut pas se précipiter pour créer un régime qui serait bancal, c'est pourquoi je m'appuierai sur les propositions de l'Amrae (Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise), de la Fédération française de l'assurance, de la Caisse centrale de réassurance ou encore de Planète CSCA pour les courtiers. Il est essentiel d'entendre les points de vue et les propositions de l'ensemble des acteurs.

Le directeur général d'Axa a évoqué une discussion à l'échelle européenne. Quels sont les interlocuteurs qui pourraient porter ce sujet ?

V. F-M : Il faudra traiter ces problèmes avec nos voisins : nous constatons aujourd'hui à quel point ces risques systémiques affectent tout le continent. Une garantie européenne pourrait être une piste à explorer : il faut poser la question de la mutualisation et de la prise en charge commune.

Le groupe parlementaire franco-allemand étudie déjà la gestion financière de la crise et les moyens de relance. La France est bien représentée au Parlement européen et portera ce sujet ; les assureurs ont des correspondants européens et mettent sur pied des groupes de travail.

Quelles sont les pistes pour financer un nouveau dispositif ?

V. F-M. : Faire contribuer les particuliers ne m'apparaît pas comme une évidence, car ces derniers cotisent déjà au régime des catastrophes naturelles. Nous devons aussi tenir compte des difficultés des entreprises. Il faut commencer par évaluer les risques et expositions de chacun, déterminer l'assiette qui permettra de constituer de nouveaux fonds, puis préciser la couverture : fixera-t-on un pourcentage d'indemnisation ? Les assureurs se sont engagés auprès de Bruno Le Maire à concevoir des produits innovants, nous attendons leurs retours.

Compte tenu des montants en jeu, il faut être lucide : **la constitution des fonds suffisants prendra du temps. Nous ignorons la durée de la crise,**

mais nous devons dès à présent préparer la reprise, la création d'un nouveau régime est une priorité. Une assurance des risques systémiques contribuera à redonner de la confiance aux acteurs économiques, **à la fois pour relancer les investissements des grands groupes et pour stimuler la création d'entreprises.**

Recueilli par Mathieu Laurent